

Les Enfants du Parc

CRECHE INTER-ENTREPRISES

PARC TECHNOLOGIQUE DE LA PARDIEU

L'Association « Les Enfants du Parc »

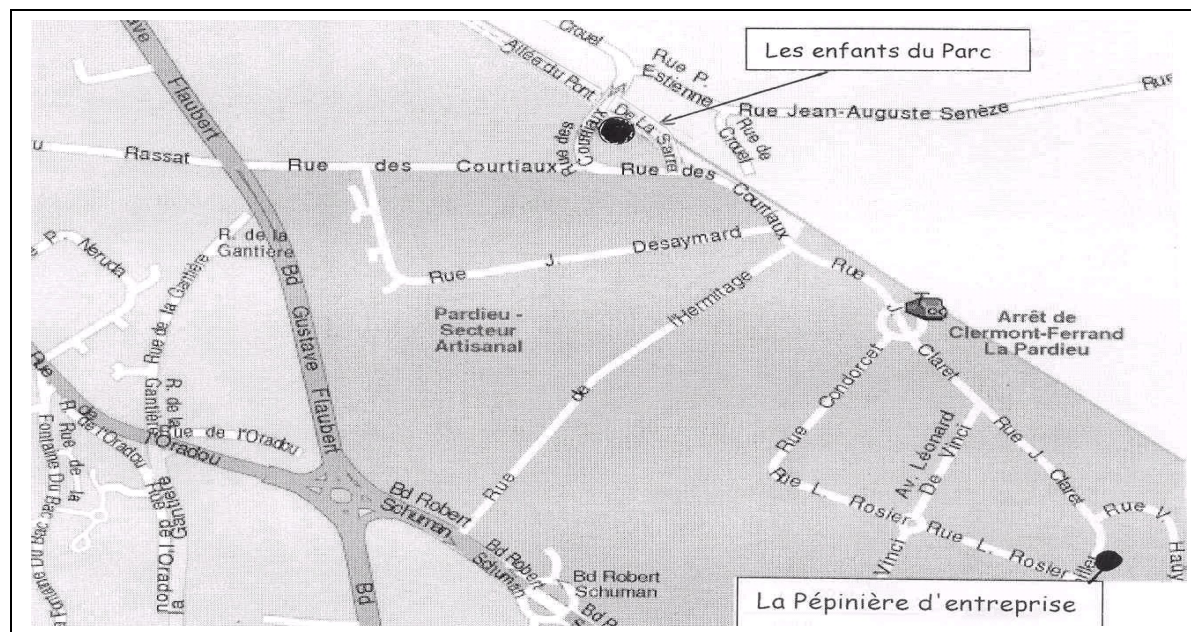
Créée le 14 septembre 2004, l'Association « Les Enfants du Parc » (association à but non lucratif, loi 1901) a pour objet la mise en service et la gestion d'un lieu de garde, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants de 0 à 4 ans, conformément à l'article 2 des statuts.

Ses membres à ce jour sont :

- **PHIMECA** – (M. Pierre Willaume) -
- **CGPME** – (Mme Sophie Duprez) –
- **CCI FORMATION** – (M. Bruno Massé)
- **PRIZEE.COM** – (Mlle Charline Grenat)
- **VETOSANTE** (Mme Agnès Berger)
- **NUMTECH** – (Mme Françoise Champciaux)
- **FERLUX** - (M. Laplaige)

Située allée du Pont de la Sarre, la structure est actuellement en construction : elle ouvrira ses portes le 1^{er} Novembre 2007

La **MUNICIPALITE DE CLERMONT-FERRAND** est également partie prenante et a prévu une ligne budgétaire correspondant à une dizaine de places.



Pour les salariés

Proximité, horaires adaptés, gain de temps... autant d'atouts pour les parents :

Le fonctionnement de la crèche des Enfants du Parc

- ❖ **Un accueil de 40 places** : essentiellement sous forme d'accueil régulier et réservé, mais possibilité d'accueil occasionnel,
- ❖ Seuls les **salariés des entreprises adhérentes** pourront bénéficier de ses services, auxquels il faut ajouter les parents pour lesquels la municipalité de Clermont-Ferrand a réservé une dizaine de places,
- ❖ **Un accueil prioritaire aux entreprises implantées sur le Parc Technologique de la Pardieu**, avec toutefois une ouverture possible aux entreprises situées en dehors de ce périmètre, dès lors qu'elles souhaitent participer à ce service et que le taux d'occupation le permet,
- ❖ **Des tarifs en tout point similaires aux frais de garde payés dans n'importe quelle crèche municipale : barème Caf**, indexé sur les revenus des parents et leur quotient familial.
- ❖ **Un service semblable à toute crèche collective**, c'est-à-dire un personnel qualifié, professionnel de la petite enfance, une ou plusieurs éducatrices pour développer des activités d'éveil, un médecin rattaché à la structure....

Et pour l'entreprise ?

Améliorer la gestion du personnel, réduire les causes de désorganisation (absences, retards, congés parentaux...), créer un élément de motivation, faciliter l'embauche, fidéliser les salariés ou simplement répondre à des besoins exprimés... chaque entreprise trouvera ses réponses propres à sa spécificité.

...Et quitte à payer des charges, autant qu'elles servent directement les intérêts des salariés.

Aider les salariés à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, et cela dans un intérêt commun avec l'entreprise, c'est possible. Mais à condition de préserver la liberté de choix de chacun :

L'adhésion des entreprises

L'avantage d'avoir choisi un cadre associatif est qu'il garantit **toute la souplesse** dont ont besoin les entreprises :

- ❖ **L'adhésion de l'entreprise à l'association est annuelle.** Elle est libre de la renouveler ou non.
- ❖ **Sa participation :**
 - elle est proportionnelle au nombre de places utilisées par ses salariés, et est due chaque année tant qu'un enfant de ses salariés utilise les services de la crèche.
 - en aucun cas elle n'hérite d'exercices antérieur, car la gestion d'une crèche implique que le budget soit remis à 0, chaque année : pas de risque de passif cumulé.

Les demandes de garde de ses salariés ou les moyens de l'entreprise peuvent varier chaque année : elle peut donc faire évoluer ses réservations d'une année sur l'autre, sous condition de disponibilité des places.

Le coût pour l'entreprise

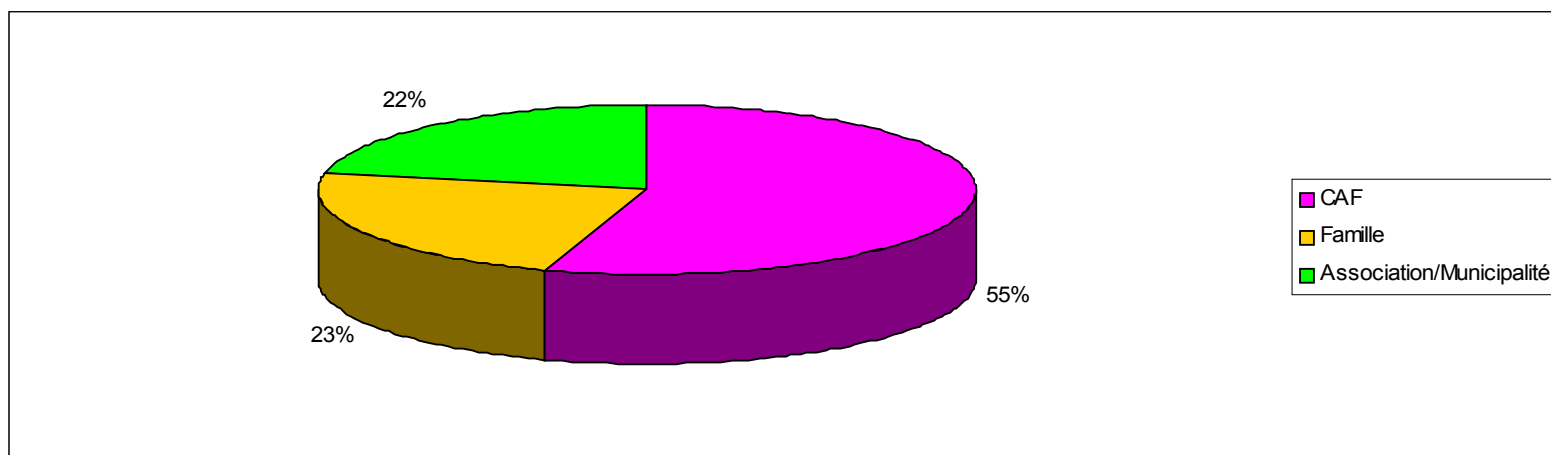
Le principe est le suivant : la participation d'une entreprise est fonction du volume horaire d'utilisation des services de la structure. Sa participation annuelle est établie selon la proportion du nombre d'heures utilisée par les enfants des salariés de l'entreprise par rapport au coût total de fonctionnement annuel.

Pour inciter les entreprises à participer à ce service innovant, l'administration fiscale a mis au point un dispositif attrayant, qui permet aux entreprises imposées à l'IS de bénéficier d'une **réduction de 60%** du coût de la place, par le jeu d'un crédit d'impôt.

Conformément au budget prévisionnel actuel qui se place dans l'hypothèse « pessimiste » où l'association ne couvrirait que 70% de la totalité des places, la participation de l'entreprise aux « Enfants du Parc » sera, après déduction fiscale, de l'ordre de 120,00 euros par mois et par place réservée à temps plein, (+ une cotisation annuelle de 150,00 euros).

Si l'association a un taux de remplissage supérieur à 70%, les entreprises verront leur participation diminuée d'autant.

A ses côtés, participent également au financement du fonctionnement de l'association, la Caisse d'Allocations familiales, la Municipalité et les familles, selon une répartition estimée à ce jour de la façon suivante :





Les membres de l'Association n'ont par définition, ni vocation, ni de temps à consacrer à la gestion d'une telle structure.

« *Jour de crèche* » est un prestataire, qui conseille les membres de l'Association et met en oeuvre leurs décisions en effectuant l'ensemble des démarches technique, administrative, budgétaire et juridique qu'entraînent la création et la vie au quotidien de la structure d'accueil. Son rôle, formalisé par un contrat de prestation avec l'Association, se situe pendant la phase de création, et après l'ouverture de la structure, dans sa gestion au quotidien, aux côtés de la directrice.

Actuellement, Jour de Crèche prépare l'ouverture d'une autre crèche en septembre 2007 réalisée avec des entreprises comme Michelin, Titel, Ingerop...

Un projet « clé en main », mais un projet sur mesure

Dans la phase de création	Dans la phase de gestion
<ul style="list-style-type: none">➤ Etude de faisabilité➤ Coordination des partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales et la PMI.➤ Formalités de création de l'association d'entreprises➤ Etude des budgets prévisionnels➤ Montage des dossiers de subvention➤ Assistance au montage du projet immobilier en application du décret de 2007➤ Veille à l'application du décret de 2007➤ Recherche du matériel, équipement et agencement➤ Aide au recrutement	<ul style="list-style-type: none">➤ Gestion financière : établissement des prévisionnels de gestion et suivi, en collaboration avec un expert comptable.➤ Gestion du personnel : aide au recrutement et à la formation ; recherche de formations et subventions ; étude dossiers juridiques.➤ Gestion administrative : demande de subventions ; bilans pour transmissions à la CAF et PMI ; mise en place et suivi tableaux de bord.

Pour la zone d'activité... et la vie économique de la région

Un projet valorisant, innovant.... et créateur d'emplois

La création de services de proximité, comme peut l'être la garde d'enfants, est un atout pour le vivier d'entreprises qui constitue la zone d'activité.

En permettant aux salariés de concilier leur vie active avec leur vie familiale, l'ouverture d'une crèche est un moyen d'améliorer le cadre de vie de la zone d'activité, et donc son image.

C'est également un moyen de fédérer les entreprises autour d'un projet qui peut être un argument supplémentaire pour attirer de futurs employés à tous les niveaux, et notamment des compétences difficiles à trouver et à garder dans la région.

Les grandes entreprises, conscientes de la nécessité de diversifier les arguments et coller aux attentes des salariés de plus en plus soucieux d'équilibrer leur vie professionnelle et familiale, intègrent la proximité d'un établissement de garde d'enfants dans leur politique de recrutement.

Les petites et moyennes entreprises, elles, trouveront l'occasion d'offrir un service qui jusqu'à présent était réservé aux grandes, et cela sans trop grever leur budget, puisqu'une entreprise ne cotise que pour ses propres salariés. Or la Pardiou compte beaucoup de petites entreprises, qui de plus emploient souvent des personnes jeunes et donc en âge d'être confrontées à des problèmes de garde d'enfant.

Quant à l'ouverture même de la crèche, elle devra générer la création de 15 emplois.